



Martigues, le 4 Janvier 2021

Aux Membres de la CSS de Saint-Martin- de-Crau
(Liste des destinataires in fine)

Objet : Invitation commission de suivi de site

Madame, Monsieur,

Nous vous convions à la prochaine réunion de la commission de suivi de site (CSS) de Saint-Martin- de-Crau le :

Lundi 18 Janvier 2021 à 14 h 00
Salle de conférence Aqui Sian Ben
Rue des Compagnons - 13310 Saint-Martin-de-Crau

Ordre du jour :

- Quorum
- Approbation du compte rendu de la dernière CSS
- Désignation des membres du bureau
- Règlement intérieur
- Présentation des bilans annuels de 2019 et actions menées et faits marquants depuis la dernière CSS :
 - Eurengo
 - Mareva
 - EPC France
- Visites d'inspection de la DREAL depuis la dernière CSS
- Questions diverses
 - Information du public

Nous vous remercions de confirmer votre présence auprès du Cyprès par mail à mtreglia@cypres.org ou par téléphone au **04 42 13 01 06**.

En cas d'indisponibilité de votre part, je vous informe que vous avez la possibilité de vous faire représenter par votre suppléant ou un autre membre désigné dans l'arrêté préfectoral. Dans ce dernier cas, le formulaire « mandat » mis en pièce jointe est à nous retourner (les modalités y sont spécifiées).

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire de la CSS



Michel SACHER
Directeur du Cyprès

Collège Administration

- | | |
|--|---|
| ✓ Préfecture des Bouches-du-Rhône | Monsieur le Préfet ou son représentant |
| ✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) | Madame la Directrice ou son représentant |
| ✓ Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Bouches-du-Rhône | Monsieur le Directeur Général ou son représentant |
| ✓ Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône | Monsieur le Directeur ou son représentant |
| ✓ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) | Monsieur le Directeur ou son représentant |
| ✓ Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) | Monsieur le Directeur ou son représentant |
| ✓ Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile | Monsieur le Chef ou son représentant |
-

Collège des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés

- | | |
|-----------------------------------|---|
| ✓ Commune d'ARLES | Monsieur Guy ROUVIERE
Madame Catherine BALGUIERE |
| ✓ Commune de SAINT MARTIN DE CRAU | Monsieur Raphaël MEGALIZZI
Monsieur Christian BERTON
Monsieur Davy NIGUES
Monsieur Robert ISNARD |
-

Collèges riverains des installations classées

- | | |
|--|----------------------------|
| ✓ Centre Hospitalier d'Arles | Monsieur Johann MONTIGNIES |
| ✓ Association pour l'Éducation à l'Environnement et à la Citoyenneté du Pays d'Arles | Monsieur Roland ROUX |
| ✓ Association des pêcheurs Arles-Saint-Martin de-Crau | Monsieur Alain GONDAT |
| ✓ Union Locale de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie du Pays d'Arles | Madame Patricia DONDOGLIO |
-

Collèges exploitants des installations classées

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ✓ EURENCO (SAINT-MARTIN-DE-CRAU) | Monsieur Yann MAYER (Sophie MOREAU) |
| ✓ MAREVA (SAINT-MARTIN-DE-CRAU) | Monsieur Gérard LEGRAND |
| ✓ EPC France (SAINT-MARTIN-DE-CRAU) | Monsieur Claude ROTH |
-

Collège Salariés des installations classées

- | | |
|-------------------------------------|--|
| ✓ EURENCO (SAINT-MARTIN-DE-CRAU) | Monsieur H. ESPOSITO |
| ✓ MAREVA (SAINT-MARTIN-DE-CRAU) | Madame Sylvie MAJOIE |
| ✓ EPC France (SAINT-MARTIN-DE-CRAU) | Madame Marjorie SANCHEZ (Mohamed MAKHLOUF) |
-

Présidence

- | | |
|-----------------------------------|--|
| ✓ Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU | Monsieur Raphaël MEGALIZZI, Conseiller Municipal |
|-----------------------------------|--|
-

Personnes qualifiées / Expert

- | | |
|-------------------------------|---|
| ✓ CYPRÈS (Personne qualifiée) | Monsieur le Directeur ou son représentant |
| ✓ SDIS (expert) | Monsieur le Directeur ou son représentant |
-

Secrétariat

- | | |
|----------|--|
| ✓ CYPRÈS | |
|----------|--|

MANDAT : BON POUR POUVOIR

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur de la Commission de Suivi de Saint Martin de Crau

- Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre
- Nul ne peut détenir plus d'un mandat
- Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance

Je soussigné(e)

représentant de

du collègue

donne pouvoir à

représentant de

Du collègue

À l'effet :

de me représenter et de voter à :

*Réunion de la commission de suivi de site (CSS) de Saint Martin de Crau
Lundi 18 Janvier 2021 à 14 h 00
Salle de conférence Aqui Sian Ben
Rue des Compagnons - 13310 Saint-Martin-de-Crau*

Fait le :

Signature :